



## Convocation du Conseil général

**Jeudi 16 décembre 2021 à 19h00**  
**à la salle La Tène de l'Espace Perrier, Marin**

### Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2021
3. Nomination d'un membre de la commission réglementaire en remplacement de Michel Muster (PSLT), démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la commission de l'intégration en remplacement de Michèle Rotsch (PSLT), démissionnaire
5. Nomination de deux membres de la commission de fusion en remplacement de Michèle Rotsch (PSLT) et Michel Muster (PSLT), démissionnaires
6. Nomination d'un membre de la commission de fusion en remplacement de Nadia Chassot (PLRT), démissionnaire
7. Nomination d'un délégué à l'assemblée générale de TransN SA en remplacement de Michel Muster (PSLT), démissionnaire
8. Rapports du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2022 et du plan financier et des tâches 2022-2025
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la diminution du coefficient fiscal de 71 à 69 points
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à l'évacuation et au traitement des eaux
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la diminution du taux de couverture par l'impôt du 73010 (gestion des déchets ménages)
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la création des fonds des routes, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées et claires
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le programme de législature 2021-2024
14. Motion des conseillers généraux Belul Bejrani et Patrick Albert (PVL) « Pour une réflexion concernant la mise en place d'un pôle sportif à La Tène, comprenant des terrains de football synthétique, de basketball et de beach-volley »
15. Interpellations et questions
16. Lettres et pétitions
17. Communications du
  - a) Conseil communal
  - b) bureau du Conseil général
18. Divers

**En raison de la pandémie, le port du masque d'hygiène est obligatoire  
et le public est limité à 50 personnes**

La Tène, le 25 novembre 2021

Conseil général